

COMMUNIQUE DE PRESSE

EAU SECOURS !

J'accueille avec une vive satisfaction l'arrêté préfectoral de ce 4 mars pris par le Préfet des Deux-Sèvres, Monsieur Jean-Jacques BROT, réglementant la consommation d'eau selon les usages sur un nombre important de communes du département, et surtout de faire porter l'effort sur tous les consommateurs.

Je souhaite que les mesures annoncées soient respectées et que chaque citoyen participe de manière effective à cet effort d'économie tant la situation est grave en ce mois de mars 2005.

A titre d'exemple, la nappe du Lambon est à un niveau si bas que l'approvisionnement en eau potable risque d'être problématique dès ce printemps. Le Lambon dont on connaît les caprices d'écoulement n'a pas coulé depuis le 12 juin 2004 à Souché !!!

A ce sujet, je souhaite dire combien j'ai été choquée par les propos tenus par le Président de l'association des irrigants des Deux-Sèvres, relayés par la presse des 26 et 27 février derniers ? En effet, Monsieur Pierre Trouvat menaçait, au nom de tous les irrigants, de ne plus appliquer la gestion volumétrique, **qui constitue une obligation légale**, si l'observatoire de l'eau pour définir les prélèvements autorisés prenait en référence les volumes consommés les années passées...

En France, rappelons que les agriculteurs globalement responsables de la majeure partie de la pollution des eaux et de l'appauvrissement des nappes ne versent que 1% des redevances aux Agences de l'eau.

J'espère que le Président de l'association des irrigants des Deux-Sèvres aura à cœur, avec ses collègues irrigants, de respecter les arrêtés préfectoraux.

J'appelle donc les irrigants à faire preuve de responsabilisation, de solidarité et de partage.

Niort, le 4 mars 2005
Geneviève GAILLARD